

Le bac général



© Igor Mojzes / Fotolia

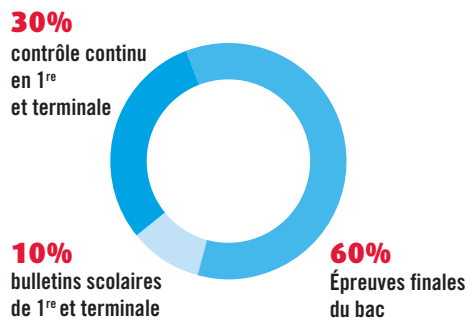
La première session du nouveau bac général aura lieu en 2021. Les changements ont déjà commencé en classe de 2nde et 1^{re}. Au programme : enseignements de spécialité, contrôle continu et nouvelles épreuves... Jusqu'en 2020, la filière générale conduit encore aux bacs L, ES ou S.

NOUVEAU BAC À PARTIR DE 2021

Ce qui change

- Fin des séries L, ES, S
- 3 spécialités en 1^{re} ;
2 spécialités en terminale
- Instauration
d'un contrôle continu

Répartition de la note finale



Épreuves finales et anticipées du bac

- ✓ Français (en 1^{re})
- ✓ 2 spécialités
- ✓ Un grand oral (interdisciplinaire, 20 min)
- ✓ Philosophie

Source : ministère de l'Éducation nationale

Réforme du bac

Un nouveau bac pour 2021

Le bac est totalement réformé. Au programme : tests de positionnement, fin des séries S, ES et L, nouvelles modalités d'examen et choix de spécialités.

■ Organisation

Si la première session du nouveau bac interviendra en 2021, les premiers changements liés à la réforme ont déjà commencé en classe de 2nde depuis la rentrée 2018 et en classe de 1^{re} depuis la rentrée 2019.

En 2020, c'est la classe de terminale qui sera réformée.

■ Nouvelle classe de seconde

Depuis la rentrée 2018, la classe de 2nde a connu quelques bouleversements en vue de la réforme du bac.

Test de positionnement

En début d'année, vous passez un test de positionnement, que ce soit pour le bac général ou technologique. Il s'agit d'un test en ligne en français et en mathématiques. Ces tests durent chacun 50 minutes.

Le test de français comprend des exercices de compréhension orale et écrite et des exercices sur le fonctionnement de la langue française. Dans certains établissements, un test d'expression orale pourra aussi être mis en place.

Le test de mathématiques comprend 4 domaines : l'organisation et la gestion de données ; les nombres et calculs ; le calcul littéral ; la géométrie.

La correction est automatisée. Les résultats vous sont communiqués et sont anonymes en dehors de l'établissement. Ces deux tests préparent votre accompagnement personnalisé. Ce dernier permet de consolider la maîtrise de l'expression écrite et orale et les compétences en mathématiques en classe de 2^{nde}.

À LIRE AUSSI

S'orienter après la 3^e n° 1.325

S'orienter après la 2^{nde} n° 1.326

Après un bac à dominante littéraire n° 1.341

Après un bac à dominante économique et sociale n° 1.342

Après un bac à dominante scientifique n° 1.343

Que faire sans le bac général n° 1.340

Après le bac : quelles études choisir ? n° 1.07

Parcoursup : mode d'emploi n° 1.61

Aide à l'orientation

Désormais, 54h sont dédiées à l'orientation pour vous permettre d'élaborer un véritable projet. Ce temps permet notamment de définir vers quelle voie vous souhaitez-vous diriger (générale ou technologique). Pour les élèves qui se destinent à la voie générale, cette aide à l'orientation permet de choisir les enseignements de spécialité à suivre en 1^{re}.

Choix des spécialités

Dès les premiers trimestres de classe de 2^{nde}, vous devez réfléchir aux enseignements de spécialité que vous souhaiteriez suivre en 1^{re} et en terminale.

En filière générale, 12 spécialités sont proposées. Mais attention, toutes ne le seront pas dans tous les lycées.

7 enseignements dits « classiques » sont proposés dans la plupart des lycées :

- histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques,
- humanités, littérature et philosophie,
- langues, littératures et cultures étrangères,
- mathématiques
- physique-chimie,
- sciences de la vie et de la Terre,
- sciences économiques et sociales.

Les 5 spécialités restantes, plus rares, sont proposées dans certains établissements, indiquées dans une carte académique et accessibles dans un

périmètre géographique dit « raisonnable » :

- arts,
- littérature et langues et cultures de l'antiquité,
- numérique et sciences informatiques,
- sciences de l'ingénieur
- biologie-écologie.

Avant la fin du 2^e trimestre, vous devez choisir 3 spécialités pour la classe de 1^{re}. Le conseil de classe émet un avis sur vos choix et le choix final (qui vous appartient) se fait au 3^e trimestre.

Horaires et enseignements

En classe de 2^{nde}, les enseignements communs à tous les élèves représentent 80 % de l'horaire global. Ils sont complétés par 2 enseignements d'exploration et un enseignement facultatif.

Les enseignements communs comprennent : français (4h), histoire-géographie (3h), LVA et LVB (5h30), sciences économiques et sociales (1h30), mathématiques (4h), physique-chimie (3h), sciences de la vie et de la Terre (1h30), EPS (2h), enseignement moral et civique (18h/an), sciences numériques et technologie (1h30).

Des **enseignements optionnels** s'ajoutent aux enseignements communs. Chaque élève peut choisir jusqu'à 2, voire 3 enseignements optionnels et notamment des enseignements technologiques afin de découvrir les domaines auxquels conduisent les différentes séries de la voie technologique.

COMMENT CHOISIR SES SPÉCIALITÉS ?

Vous suivrez 3 enseignements de spécialité de votre choix en 1^{re}, dont 2 que vous garderez en terminale. Choisissez-les en fonction de vos goûts et de votre intérêt pour la matière. Dans la plupart des cas, le choix des spécialités ne sera pas discriminatoire dans votre poursuite d'études, bien qu'il puisse conditionner la suite. Pour certaines filières post-bac (CPGE, médecine, école d'ingénieur-e-s...), il sera vivement conseillé, voire obligatoire, d'avoir suivi certaines spécialités. Si vous avez une idée précise du métier ou des études que vous souhaitez faire, renseignez-vous sur les attendus des formations sur Parcoursup.

■ Nouvelle classe de première

La nouvelle classe de 1^{re} est entrée en vigueur dès la rentrée 2019. Vous y suivez des enseignements communs, de spécialité et/ou optionnels et en fin d'année, vous passez une épreuve écrite et orale en français qui compte pour la note finale du bac.

ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Les élèves empêchés, pour diverses raisons, de suivre leur scolarité dans un lycée peuvent préparer le bac à distance par le Cned. De même, si votre établissement ne propose pas une matière que vous souhaitez prendre, vous pouvez la suivre en enseignement à distance. Parlez-en à votre chef d'établissement, car il y a des procédures à suivre pour intégrer cet enseignement au reste du cursus.

Voir liste 2 du carnet d'adresses.

Cf. dossier Actuel-Cidj *L'enseignement à distance n° 1.18.*

Tronc commun, enseignements de spécialité et options

En première, vous suivez un **tronc commun** de matières comprenant des cours de français, histoire-géo, enseignement moral et civique, 2 langues vivantes, sport et enseignement scientifique. Ces cours représentent 16h hebdomadaires et seront évalués plusieurs fois dans l'année (par exemple, en janvier et avril de première et en décembre de terminale) pour intégrer en terminale, la note de contrôle continu.

En plus de ces enseignements, vous suivez 3 enseignements de **spécialité**. Ces cours représentent 12h hebdomadaires.

Vous avez aussi la possibilité de suivre un **enseignement optionnel** en première. Vous avez le choix entre une troisième langue vivante, arts, sport ou langues et cultures de l'antiquité. Cette option représente 3h supplémentaires par semaine.

À savoir : en fin d'année, vous abandonnez une spécialité pour en garder 2 parmi celles que vous avez suivies.

Épreuves anticipées du bac

En fin de classe de 1^{re}, vous passez les premières épreuves du bac. Il s'agit de l'épreuve écrite (4h) et orale (20 minutes) de français. Chacune de ces matières a un coefficient de 5 et compte pour la note finale de l'examen.

PASSER LE BAC 2021 EN CANDIDAT LIBRE

À partir de 2021, les candidats qui suivent leurs cours par correspondance via le Cned ou ceux qui passent le baccalauréat en candidat libre seront convoqués à la fin de l'année de terminale à une épreuve ponctuelle pour chaque enseignement faisant l'objet du contrôle continu. La moyenne de ces notes constituera la note du contrôle continu, soit 40 % de la note finale au bac.

Cf. dossier Actuel-Cidj *L'enseignement à distance n° 1.18.*

■ Nouvelle classe de terminale et épreuves du bac

La nouvelle classe de terminale entre en vigueur dès la rentrée 2020. Le bac ne consiste plus uniquement en un ensemble d'épreuves. Une partie de la note finale s'appuie sur le contrôle continu, l'autre sur des épreuves finales.

Contrôle continu

Nouveauté du bac 2021 : le contrôle continu représente 40 % de la note finale du bac. Il s'agit (pour 30 %) d'une série d'épreuves passées tout au long des classes de première et de terminale dans les matières du tronc commun. Afin de valoriser davantage la régularité du travail des élèves, 10 % de la note de contrôle continu dépend du bulletin scolaire.

Épreuves finales

En plus des 2 épreuves anticipées de français, 4 épreuves finales doivent être passées en terminale et comptent pour 60 % de la note finale. Parmi elles, 2 épreuves écrites sur les enseignements de spécialité choisis en première, une épreuve écrite de philosophie et une épreuve orale.

Les épreuves de spécialité peuvent durer de 1h (s'il s'agit d'une épreuve orale) à 4h. Elles ont chacune un coefficient 16. L'épreuve écrite de philosophie dure 4h et possède un coefficient 8. Quant à l'épreuve orale, coefficient 10, elle dure 20 minutes. Cet oral se prépare dès la classe de première et porte sur un projet choisi par l'élève à partir d'une des matières de spécialité.

En terminale, vous avez aussi la possibilité de choisir au maximum **2 options** (une option en plus de celle que vous auriez choisie en première). Parmi les options possibles, il y a : mathématiques expertes, mathématiques complémentaires et droit et grands enjeux du monde contemporain. Comme en 1^{re}, ces options représentent chacune 3h supplémentaires par semaine.

> Voir en annexe « *Les nouveaux enseignements en classes de 1^{re} et T^{le}* ».

L'examen jusqu'en 2020

Passer le bac

Jusqu'en 2020, c'est la formule actuelle du bac qui s'applique. Pour passer l'examen, n'oubliez pas de vous inscrire ! Selon les académies, les inscriptions se déroulent en général d'octobre à mi-décembre de l'année de terminale et c'est l'établissement qui indique aux lycéen-ne-s la marche à suivre. Dans un premier temps, les pré-inscriptions s'effectuent par Internet, au lycée.

■ Épreuves

L'élève doit préciser la (ou les) langue(s) vivante(s) qu'il présente, ainsi que les épreuves facultatives qu'il souhaite passer. Une confirmation d'inscription écrite lui est ensuite envoyée, qui doit être corrigée puis retournée signée au service des examens.

Ce document engage l'élève, qui ne pourra plus, par la suite, revenir sur ses choix. Le jour du bac, la convocation et une pièce d'identité officielle en cours de validité avec photographie sont obligatoires.

www.eduscol.education.fr rubrique Scolarité et parcours de l'élève / Diplômes / Baccalauréats général, technologique et professionnel / Questions-réponses

Épreuves du premier groupe

Elles correspondent aux épreuves passées par anticipation en fin de première ainsi qu'aux épreuves terminales. Dans chacune des séries (L, ES et S), les élèves de terminale passent des épreuves écrites portant sur les matières obligatoires ; des épreuves orales ou écrites, selon la discipline, portant sur la spécialité choisie ; et des épreuves orales ou écrites sur les options choisies.

Selon les notes obtenues et les coefficients, vous êtes soit reçu, soit autorisé à passer les épreuves « du second groupe », soit ajourné. Le candidat dont la moyenne est inférieure à 8/20 est ajourné, celui dont la moyenne se situe entre 8 et 10 est convoqué aux épreuves du second groupe. Il faut une moyenne de 10/20 ou plus pour être définitivement admis.

Épreuves du second groupe (ou oraux de rattrapage)

Offertes comme une possibilité de rattrapage, il s'agit d'épreuves orales de contrôle. Vous devez choisir 2 épreuves orales parmi les matières obligatoires passées à l'écrit lors du premier groupe (y compris les épreuves anticipées). Le jury retiendra la meilleure des 2 notes obtenues par le candidat entre le premier et le second groupe.

À l'issue des épreuves du second groupe, sont déclarés admis les candidats dont la note moyenne pour

l'ensemble des 2 groupes d'épreuves est au moins égale à 10/20. On ne peut obtenir de mention à l'issue des épreuves du second groupe.

Épreuves facultatives

Les épreuves facultatives portent sur les options que vous aurez choisies en classe de terminale, selon un éventail de choix qui diffère selon les séries. Vous ne pouvez pas en présenter plus de 2 à l'examen. Seuls sont pris en compte les points au-dessus de la moyenne.

Langues vivantes étrangères

Au titre des épreuves obligatoires, les candidats ont le choix parmi 22 langues étrangères : allemand, anglais, arabe littéral, arménien, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien.

D'autres langues peuvent être présentées, mais en épreuves facultatives seulement.

Il existe également des sections européennes ou de langues orientales. Au lycée, une ou plusieurs disciplines non linguistiques sont enseignées en partie dans la langue de la section. Il faut donc avoir déjà un bon niveau de langue pour intégrer cette section.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *L'enseignement bilingue et international* n° 1.142.

Langues régionales

Les candidats ont le choix parmi plus d'une dizaine de langues régionales. Le basque, le breton, le catalan, le corse, le créole, les langues mélanésiennes, l'occitan-langue d'oc, le tahitien, le wallisien et le futunien peuvent être passés en épreuves obligatoires (elles sont alors considérées comme LV2 ou LV3) ou facultatives. Le gallo, les langues régionales d'Alsace et celles des pays mosellans ne peuvent être passés qu'en épreuves facultatives.

On ne peut pas présenter à l'examen la même langue régionale à la fois au titre d'un enseignement obligatoire et d'un enseignement facultatif : il faut

se déterminer en amont et choisir de suivre l'enseignement de cette langue soit comme enseignement obligatoire, soit comme simple option.

DICO

LV : langue vivante
 SES : sciences économiques et sociales
 SI : sciences de l'ingénieur
 SVT : sciences de la vie et de la Terre
 EPS : éducation physique et sportive
 TPE : travaux personnels encadrés
 AES : administration économique et sociale

■ Modalités pratiques et cas particuliers

Voici des réponses aux questions que peuvent se poser les candidats.

Certificat de fin d'études secondaires

Les candidats qui ont échoué au bac mais qui ont obtenu, pour l'ensemble des 2 groupes d'épreuves, une moyenne au moins égale à 8/20 se voient délivrer un CFES (certificat de fin d'études secondaires).

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Que faire sans le bac général n° 1.340.*

Livret scolaire

À la fin de la terminale, le conseil de classe donne son avis sur les chances de réussite de l'élève aux épreuves du bac. Quatre appréciations sont possibles : « très favorable », « favorable », « assez favorable » ou « doit faire ses preuves à l'examen ».

Lors de l'examen, le jury consulte le livret scolaire numérique, dans lequel l'appréciation est mentionnée. Celle-ci est prise en compte si les écarts entre les notes obtenues à l'examen et celles de l'année scolaire sont importants. L'examen du livret scolaire peut conduire au relèvement des notes du candidat, jamais à leur abaissement.

Passer un bac dans une autre série

Les candidats déjà titulaires d'une autre série du bac général peuvent être dispensés de passer certaines épreuves (EPS, épreuves facultatives) communes aux 2 séries, compte tenu de la nature et des coefficients de ces épreuves.

Attention : aucune mention ne peut être attribuée aux candidats dispensés de certaines épreuves. Ces candidats passent obligatoirement l'épreuve portant sur un des enseignements de spécialité de la nouvelle série dans laquelle ils s'inscrivent.

La moyenne des notes est calculée en tenant compte uniquement des notes obtenues aux épreuves effectivement passées. Les notes obtenues antérieurement dans les épreuves dont le candidat est dispensé ne sont pas prises en compte, pas plus que les notes obtenues aux épreuves facultatives.

Session de remplacement

Le candidat régulièrement inscrit à la session de juin mais qui ne peut s'y présenter ou qui s'absente en cours d'épreuves pour cas de force majeure peut passer une session de remplacement organisée en septembre. Il faut en faire la demande, en l'accompagnant de pièces justificatives, avant une date limite fixée par chaque rectorat.

Passer le bac en candidat-e libre

Le bac peut aussi se préparer de manière individuelle, mais cela nécessite une bonne préparation. Faites-vous accompagner par le Cned (Centre national d'enseignement à distance).

www.cned.fr

Pour passer les épreuves, il faut s'inscrire auprès du rectorat de votre académie. Aucune justification n'est demandée lors du retrait du dossier, si ce n'est d'avoir passé les épreuves anticipées une année avant les épreuves terminales.

www.education.gouv.fr rubrique Le système éducatif / Les acteurs

Élèves handicapé-e-s

Afin de garantir l'égalité des chances entre les candidats handicapés et les autres, les élèves handicapés ont la possibilité de bénéficier d'aménagements spécifiques lors des épreuves du bac. Le service qui organise l'examen doit notamment veiller à ce que les locaux soient accessibles et que chaque candidat dispose d'un espace suffisant pour son matériel.

En outre, les candidats peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'un aménagement du temps de composition.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Jeunes handicapé-e-s : suivre sa scolarité n° 5.582.*

ATTENTION À LA TRICHE !

Tricher au bac est considéré comme une fraude. Elle peut entraîner des sanctions disciplinaires (interdiction de repasser le bac pendant 5 ans, interdiction de s'inscrire dans un établissement public du supérieur...) ainsi que des sanctions pénales pouvant aller jusqu'à 9 000 € d'amende et/ou 3 ans d'emprisonnement.

CONSEILS POUR PRÉPARER LE BAC

Prép'Exam, du portail Éduscol, est une base de données des examens qui propose gratuitement l'accès en ligne à des sujets du bac des années antérieures. Ces annales permettent aux candidats de mieux se préparer aux examens.

<http://eduscol.education.fr/prep-exam>

■ En cas d'échec

Si vous faites partie des candidats recalés au bac, ne vous découragez pas. Différentes possibilités s'offrent à vous : retenter votre chance en changeant éventuellement d'établissement, intégrer l'université via une filière destinée aux non-bacheliers, bifurquer vers un bac pro ou un CAP ou entrer dans la vie active pour vous former au sein d'une entreprise... Parlez-en à vos enseignants ou à des conseillers d'orientation-psychologues.

Bénéfice des notes

À partir de la rentrée 2021, les lycéens passeront la nouvelle formule du bac, y compris les redoublants. Ils pourront conserver certaines notes et/ou en bénéficier d'un aménagement du contrôle continu.

Comme les disciplines ne sont pas toutes les mêmes entre 2020 et 2021, des dispositions transitoires ont été mises en place afin de faire correspondre les anciennes et les nouvelles matières.

À savoir : les élèves qui n'ont pas obtenu le baccalauréat ont le droit de se réinscrire l'année suivante dans leur lycée d'origine.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Que faire sans le bac général* n° 1.340.

MENTIONS

Les mentions ne concernent que les élèves qui ont réussi à l'issue du premier groupe.

« Assez bien » (AB) : moyenne supérieure ou égale à 12 et inférieure à 14.

« Bien » (B) : moyenne supérieure ou égale à 14 et inférieure à 16.

« Très bien » (TB) : moyenne supérieure ou égale à 16.

A **nnexe**

Les nouveaux enseignements en classes de 1^{re} et de T^{le} ■ ■ ■ ■

Enseignements communs	En 1 ^{re}	En T ^{le}
Français	4h	-
Philosophie	-	4h
Histoire-géographie	3h	3h
Enseignement moral et civique	30 min	30 min
LVA et LVB	4h30	4h
EPS	2h	2h
Enseignement scientifique	2h	2h

Enseignements de spécialité	En 1 ^{re}	En T ^{le}
Arts	4h	6h
Biologie-écologie	4h	6h
Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques	4h	6h
Humanités, littérature et philosophie	4h	6h
Langues, littératures et cultures étrangères	4h	6h
Littérature et langues et cultures de l'Antiquité	4h	6h
Mathématiques	4h	6h
Numériques et sciences informatiques	4h	6h
Physique-chimie	4h	6h
Sciences de la vie et de la Terre	4h	6h
Sciences de l'ingénieur	4h	6h (+ 2h en physique)
Sciences économiques et sociales	4h	6h

Enseignements optionnels	En 1 ^{re} (3h)	En T ^{le} (3h)
3h d'enseignements par option (1 au choix en 1 ^{re} et 1 au choix en T ^{le} possible)	<ul style="list-style-type: none"> - Arts - LCA (langues et civilisation de l'Antiquité) - EPS - LVC 	<ul style="list-style-type: none"> - Mathématiques expertes - Mathématiques complémentaires - Droit et grands enjeux du monde contemporain

Source : ministère de l'Éducation nationale.

Carnet d'adresses

Liste 1 Pour en savoir plus	p. 8
Liste 2 Bac à distance	p. 8

LISTE 1

Pour en savoir plus

Sites de référence

<http://eduscol.education.fr/prep-exam/>

Édité par : Eduscol

Sur le site : base de données des annales d'examens, accès en ligne à des sujets des baccalauréats général, technologique et professionnel.

<http://quandjepasselebac.education.fr>

Édité par : ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
Sur le site : présentation du nouveau bac 2021 : enseignements communs, spécialités, témoignages de parcours lycéens, informations sur Parcoursup.

www.cidj.com

Édité par : Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)
Sur le site : information pour les jeunes sur les études, l'orientation et les métiers, la recherche d'emploi et de stage, l'alternance, le handicap ; vie quotidienne (conseils juridiques, trouver un logement, volontariat, partir à l'étranger...) ; annonces (stages, jobs), actualités, agenda.

www.horizons2021.fr

Édité par : Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep)
Sur le site : présentation des enseignements de spécialité qui ouvrent l'accès à des « horizons » et des formations.

www.monorientationenligne.fr

Édité par : Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep)
Sur le site : réponses aux questions sur l'orientation, les filières de formation et les métiers, via une plateforme téléphonique, une messagerie électronique et un tchat.

www.orientation-pour-tous.fr

Édité par : Centre Inffo
Sur le site : fiches et vidéos métiers, catalogue de l'offre de formation et des organismes de formation, conseils pour s'orienter dans la formation continue, actualités.

www.parcoursup.fr

Édité par : ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Sur le site : plateforme d'inscription en ligne dans l'enseignement supérieur (pré-inscription, dépôt des vœux de poursuite d'études et réponse aux propositions), informations sur les formations (contenus, compétences, portes ouvertes...).

Organismes de référence

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

101 quai Branly
75740 Paris
Tél. : 01 44 49 29 32 (permanence téléphonique des conseillers du lundi au vendredi de 10h à 12h)
www.cidj.com

Réseau : 1 300 structures Information Jeunesse de proximité en France. Le CIDJ est membre de l'organisation européenne Eryica.

Accueillir et renseigner, sur place, par téléphone ou en ligne, sur les formations, les métiers, l'emploi, les stages, les jobs d'été, les bourses, le logement, la santé, le droit, la mobilité internationale...

Proposer sur place : documentation, entretiens personnalisés, aide à l'écriture de CV et lettres de motivation, ateliers collectifs et visites de groupe.

Espace Agir et entreprendre : informer et conseiller sur la création d'entreprise.

Le réseau des centres d'information et d'orientation (CIO)

75001 Paris
www.orientation-pour-tous.fr
Réseau : 444 CIO en France
Accueillir, informer et conseiller personnellement en matière d'orientation et de formation professionnelles.
Public : élèves et leurs familles, élèves handicapés, élèves en difficulté soumis à l'obligation scolaire, et étudiants.

Réseau Information Jeunesse (RIDJ)

75015 Paris
www.cidj.com/nous-rencontrer
Réseau : 1 300 structures Information jeunesse (IJ) en France. Le CIDJ coordonne en direct le réseau francilien des Bureaux et Points information jeunesse (BIJ et PIJ).
Accueillir, gratuitement et de manière anonyme, tous les jeunes, sans rendez-vous, sur tous les sujets qui les concernent : orientation, études, métiers, emploi, logement, santé, mobilité internationale...

LISTE 2

Bac à distance

Cet établissement prépare à distance aux différentes spécialités du baccalauréat général.

86360 Chasseneuil-du-Poitou Cedex

Centre national d'enseignement à distance (Cned)

Tél. : 05 49 49 94 94

www.cned.fr

Public

> Seconde générale, première et terminales L, ES, S.



www.cidj.com
rubrique réseau IJ

Plus de 1 500 centres d'Information Jeunesse vous accueillent à travers toute la France. Vous y trouverez conseils, infos et adresses de proximité.

Actuel Ile-de-France

Liste 1

Préparations au bac pour les non-scolaires p. 9

Liste 2

Cours de soutien à Paris p. 9

Liste 3

S'inscrire en candidat libre p. 10

■ LISTE 1 (IDF)

Préparations au bac pour les non-scolaires

Ces établissements proposent des préparations au bac pour les adultes ou des jeunes sortis du système scolaire.

Public

75014 Paris

Lycée d'adultes de la Ville de Paris - Alésia
Tél. : 01 45 41 52 44
www.lyceeadultes.fr
> Baccalauréat ES, L, S (de la seconde à la terminale)
Formation : cours du soir
Admission : personne ayant interrompu leur parcours scolaire depuis plusieurs années, dossier, tests et entretien.

75014 Paris

Microlycée de Paris (ML 75)
Tél. : 01 53 90 24 55/07 69 97 04 93
http://lycee-francois-villon.scola.ac-paris.fr/?Micro-Lycees.html
> Bac L, ES
Formation : initiale
Admission : jeunes Parisiens de 16 à 25 ans, scolarité interrompue depuis au moins 6 mois et avoir obtenu le passage dans la classe demandée.

75014 Paris

Pôle Innovant Lycéen (PIL)
Tél. : 07 82 21 98 73 (message vocal ou sms)
http://pilparis.org
> module de détermination, bac L ou bac STMG.
Formation : initiale
Admission : décrocheurs franciliens âgés de 16 ans minimum et volontaires pour revenir au lycée.

77127 Lieusaint

Microlycée de Sénart
Tél. : 01 64 88 59 49
http://mls77.fr
> Bac L, ES, STMG
Formation : initiale
Admission : jeunes de 17 à 26 ans, scolarité interrompue depuis au moins 6 mois et avoir obtenu un passage en seconde générale ou avoir un CAP ou BEP ou le DNB.

92290 Châtenay-Malabry

Lycée de la nouvelle chance 92 (LNC 92)
Tél. : 06 12 52 36 15/01 41 87 60 30
www.lyc-mounier-chatenay.ac-versailles.fr
> bac ES, L et STMG
Formation : initiale

93350 Le Bourget

Microlycée 93
Tél. : 01 48 58 85 21
http://germainetillonlycee.fr
> Bac L, ES
Formation : initiale
Admission : jeunes entre 17 et 25 ans, scolarité interrompue depuis plusieurs mois ou plusieurs années en seconde, première ou terminale (générale, technologique ou professionnelle).

95000 Cergy-Pontoise

Lycée de la nouvelle chance (LNC)
Tél. : 07 86 64 40 21/04 81 83 47 21/06 33 25 51 14
www.lyc-kastler-cergy.ac-versailles.fr/lyc-nouvelle-chance/
> Bac STMG-RHC, L, ES
Formation : initiale

Privé sous contrat

75006 Paris

Lycée privé Saint-Sulpice
Tél. : 01 45 49 80 60
www.st-sulpice.fr
> Baccalauréat ES, L, S (première et terminale)
Formation : cours du soir
Admission : jeunes adultes, entretien pour une entrée en terminale, test et entretien pour une entrée en première.

75016 Paris

Lycée privé Notre-Dame des Oiseaux (NDO)
Tél. : 01 42 88 02 52
www.ndo.fr
> Baccalauréat ES, L (terminale en 1 ou 2 ans selon le niveau de l'élève)
Formation : cours du jour

94300 Vincennes

Lycée privé Grégor Mendel
Tél. : 01 49 57 97 00
www.gregor-mendel.fr
> Baccalauréat ES, STMG (classes de première et terminale)
Formation : cours du soir

■ LISTE 2 (IDF)

Cours de soutien à Paris

Les centres sociaux et les centres d'animation de Paris proposent de l'accompagnement scolaire. Le nombre de places étant limité, les inscriptions doivent se faire début septembre.

75002 Paris

Centre Cerise
Tél. : 01 42 21 43 18
http://centrecerise.com
Association
> toutes les matières

75002 Paris

La Clairière : le nouveau pôle social de proximité du CASP (La Clairière-CASP)
Tél. : 01 42 36 82 46
www.laclairiere.org
Association
> toutes les matières

75010 Paris

Le Paris des Faubourgs
Tél. : 01 45 23 34 87
www.lepfb.net
Association
> toutes les matières

75012 Paris

Centre 12 - Centre social Charenton - CAF
Tél. : 01 43 07 49 10
https://fr-fr.facebook.com/centresocialcharenton
Association
> Toutes les matières
Public : Réservé aux élèves du 12^e arrondissement de Paris

75013 Paris

Centre social CAF Toussarego
Tél. : 01 71 19 76 52
www.facebook.com/centresocialannam
Public
> Toutes les matières
Public : Réservé aux élèves du 13^e arrondissement de Paris

75015 Paris

Foyer de grenelle
Tél. : 01 45 79 81 49
www.foyerdegrenelle.org
Association
> toutes les matières

75017 Paris

Centre épinettes familles insertion accueil (CEFIA)
Tél. : 01 42 63 23 75
www.cefia.org
Association
> toutes les matières

75018 Paris

Centre social CAF Belliard
Tél. : 01 53 06 34 56
Public
> Toutes les matières
Préparations : brevet des collèges, bac.
Public : Réservé aux élèves du 18^e arrondissement de Paris.

75018 Paris

Centre social espace Torcy
Tél. : 01 40 38 67 00
www.ensparis.fr
Public
> toutes les matières

75019 Paris

Centre social CAF Tanger
Tél. : 01 44 89 61 70
www.facebook.com/CentreSocialTanger
Public
> Toutes les matières
Public : Réservé aux élèves du 19^e arrondissement de Paris

75019 Paris

Centre social de Belleville
Tél. : 01 40 03 08 82
www.centresocioculturelbelleville.fr/
Association
> toutes les matières
Public : Réservé aux élèves du 19^e arrondissement

75019 Paris

Centre social et culturel Danube
Tél. : 01 40 18 54 71
http://assodanube19.org/
Association
> toutes les matières
Public : Réservé aux élèves du 19^e arrondissement

75019 Paris

Centre social et culturel Rosa-Parks
Tél. : 01 42 85 85 88
www.centrosaparks.pari
Association

75020 Paris

Centre social CAF d'Annam
Tél. : 01 45 71 23 55
www.facebook.com/
centresocialannam
Public

> Toutes les matières
Public : Réservé aux élèves du 20^e
arrondissement de Paris

75020 Paris

Étincelles
Centre social du quartier Réunion-
Père Lachaise
Tél. : 01 43 71 05 45
www.etincelles20eme.org
Association
> toutes les matières

75020 Paris

La 20e chaise
Tél. : 01 43 49 02 49
Association
> toutes les matières

75020 Paris

La maison du bas Belleville
Tél. : 01 43 66 64 56
www.maisonbasbelleville.org
Association
> toutes les matières

■ LISTE 3 (IDF)

S'inscrire en candidat libre

S'adresser au Service inter- académique des examens et concours (Siec).

Maison des examens (SIEC)

Service interacadémique des exa-
mens et concours
7 rue Ernest Renan
94749 Arcueil Cedex
Tél. : 01 49 12 23 00
http://ocean.siec.education.fr
(inscription)
www.siec.education.fr
> Organisation des examens et
concours d'Ile-de-France (acadé-
mies de Paris, Versailles et Créteil),
concours nationaux, concours
d'entrée pour les grandes écoles.
Mise à disposition de postes internet
pour les inscriptions et concours
gérés par le SIEC, du lundi au
vendredi de 8h à 17h.



**LE CIDJ,
UN CARREFOUR D'ÉCHANGES
ET DE SERVICES**

- Entretiens personnalisés
- Logiciels d'aide à l'orientation
- Accueil de groupes et animations thématiques
- Job dating et alternance dating
- Espace co-working

Des partenaires spécialisés :

- CIO Médiacom
- Pôle emploi
- Mission locale de Paris
- Point d'accès au droit des jeunes
- Carte jeunes européenne
- BGE Adil
- Cllaj

cidj
101 quai Branly
75015 Paris
Tél : 01 44 49 12 00
Métro : Bir-Hakeim
ou Champ de Mars
www.cidj.com